



## **Modification temporaire de la procédure des demandes de garanties.**

Dans le souci de continuer à accompagner au mieux les organismes durant cette période délicate, la CGLLS va adapter la procédure des demandes de garanties.

**A compter d'aujourd'hui, les demandes de garantie** doivent être adressées à la CGLLS **uniquement sous format numérique**, à l'adresse mail suivante : **catherina.arnaud@cglles.fr**.

Afin que la demande soit traitée dans les meilleurs délais, nous vous demandons **de vous assurer au préalable que votre demande soit complète**. C'est-à-dire, qu'elle contienne **tous les documents mentionnés dans la liste** des pièces à fournir (ci-après).

En cas de difficulté vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ci-dessus ou contacter Catherina Arnaud au 01.40.02.94.32.

Nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles de traverser cette épreuve le mieux possible.

**La Direction des Garanties de la CGLLS**

**Emprunteur :**

**N° de SIREN :**

**Opération :**

**Documents à fournir pour instruction de votre demande de garantie CGLLS**

- Lettre de saisine signée** par le directeur général ou une tout autre personne habilitée (joindre la délégation de signature) (*comportant l'adresse courriel de la personne en charge du dossier*)
- Acte d'engagement** au profit de la CGLLS, signé par le directeur général/Président ou une tout autre personne habilitée en joignant la délégation de signature CDC (Attention l'adresse de l'opération doit être identique à celle de la lettre d'offre de la CDC/Contrat de prêt)
- Offre de la CDC en cours de validité ou copie du contrat de prêt** si nouvelle procédure CDC (Attention l'adresse de l'opération doit être identique à celle de l'acte d'engagement)
- Agrément de financement** de la DDT ou DDTM
- Plan de financement et coût de revient** de l'opération à garantir (PLAI et/ou PLUS – hors PLS)
- Simulation financière globale de l'opération** (comprenant les PLS si nécessaire) sur la durée des prêts CDC. *Les PLS ne sont pas éligibles à la garantie de la CGLLS mais l'équilibre financier est apprécié à l'échelle d'un programme à une adresse donnée (PLAI, PLUS et PLS).*
- Justification du refus** (total ou partiel) de garantir des collectivités territoriales ou justification de leur incapacité à garantir (si elles n'ont pas la compétence ou si leur règlement de garantie prévoit des conditions particulières excluant la présente demande)
  - du département
  - de la commune
  - de l'EPCI
  - de la région → pour les résidences « étudiants »

**IMPORTANT :** La CGLLS ne peut intervenir en garantie qu'en subsidiarité aussi l'ensemble des collectivités concernées doivent OBLIGATOIREMENT être sollicitées avant de saisir la CGLLS. En cas de non réponse d'une de ces collectivités territoriales, la CGLLS statuera sur la demande de garantie qu'après l'expiration d'un délai de six mois à compter de l'envoi de la lettre de saisine de cette collectivité. Une copie de cette lettre de saisine sera dans ce cas jointe au dossier. Le délai mentionné ci-dessus est ramené à trois mois pour les demandes de garantie concernant les PLAI (prêts locatifs aidés d'insertion)

**Pour les Organismes HLM/SEM**

- 3 Derniers DIS Comparatifs
- DIS provisoire de l'année en cours (si disponible)

**Pour les Organismes MOI**

- agrément MOI
- Statuts
- Comptes des 3 derniers exercices\*
- Rapports d'activité des 3 dernières années\*

**L'ensemble des documents** visés ci-dessus doit être **adressé en une seule fois** à la CGLLS car l'instruction d'un dossier ne peut commencer qu'après sa complétude. Aussi, afin d'améliorer les délais de traitement, nous vous remercions de ne pas procéder par envoi successif de documents.

**Le dossier doit être adressé uniquement par courriel à l'adresse « [catherina.arnaud@cglis.fr](mailto:catherina.arnaud@cglis.fr) »**

Les comptes financiers de l'emprunteur doivent être télé-déclarés sur la plate-forme [harmonia.logement.gouv.fr](http://harmonia.logement.gouv.fr) et les documents soumis à l'assemblée générale doivent être déposés dans l'espace d'échange d'Harmonia. La CGLLS accède directement à ces informations dans Harmonia.

\* Sauf si déclarés dans Harmonia